

**Etaient présents :**

Mme JAMES Marie Agnès, BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré  
M. BOULTOUREAU Hubert, Mme CHAUVEAU Marie Lise – Bourg d'Iré  
M. PASSELANDE Germain – La Chapelle sur Oudon  
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais  
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée  
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée  
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines  
MM. SEJOURNE Serge, DERSOIR Gaëtan - Marans  
M. GUINCHARD Serge – Montguillon  
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère  
M. SEREX François - Nyoiseau  
M. BELLIER André – St Martin du Bois  
M. BECHU Patrick – St Sauveur de Flée  
M. BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia - Segré  
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné  
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée  
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay  
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé sur Baconne  
MM. GAUDIN Joseph, AUGEREAU Tony – Gené  
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville  
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon  
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel – Le Lion d'Angers  
M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine  
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou  
MM. PARE Marcel, FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou  
M. BERTHELOT Paul, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou  
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie  
MM. RAYMOND Alain, Mme POIRIER Annick - Freigné  
M. GAUTIER Joseph – Loiré

**Etaient excusés :**

M. GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon  
M. RONCIN Joël - Montguillon  
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois  
M. BRECHETEAU Gilles – Segré  
M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée  
M. BOUIN René – Chenillé Changé  
MM. RENOUE Emmanuel, BOURGEGAIS Michel – Le Lion d'Angers  
Mme BELLIER-POTTIER M. Françoise – Montreuil sur Maine  
M. BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou  
M. BOUVET Emmanuel - Freigné

**Etaient absents :**

M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère  
M. ROUSSEAU Hubert, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau  
M. MARTIN Olivier – St Sauveur de Flée  
M. COTTIER Guy, Mme PASQUIER Marie Noëlle, MICHEL Muriel – Sainte Gemmes d'Andigné  
M. GRIMAUD Gilles - Segré  
Mme COTTIER Jacqueline –Champteussé sur Baconne  
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé  
M. JUTEAU Jean jacques – La Jaille Yvon  
MM. PELE Jacques, AIGLE Laurent - Pruillé  
MM. BOISNEAU Claude, CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos  
M. COUDRAY Peter – Loiré

Monsieur RENOU Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur CHALET Daniel, Madame BELLIER-POTTIER M. Françoise a donné pouvoir à Monsieur REMOUE Michel.

Madame DELANEAU Eugénie est désignée secrétaire de séance.

**Approbation des comptes rendus du 10 et 25 mai 2010**

Comptes-rendus adoptés

**Approbation du Rapport annuel 2009**

Monsieur BELLIER présente le rapport annuel 2009. Les éléments techniques et financiers sont présentés. En conclusion le coût du service s'élève à 67,50 € par habitant au lieu de 62,50 € en 2008. L'augmentation du coût par habitant est due à la baisse du coût de reprise des matériaux, à l'augmentation de la T.G.A.P. et à la hausse du coût du tri. La partie financière est annexée au présent compte rendu.

Vote : Adopté, 2 abstentions

**Financement du service des déchets pour 2011**

Monsieur LAURENCEAU propose de reconduire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011.

Vote : unanimité

**Exonération de la TEOM pour les professionnels**

Monsieur LAURENCEAU rappelle que les professionnels sont soumis à la redevance spéciale. Il est proposé d'exonérer de la TEOM le local professionnel en 2011.

Vote : unanimité

## Etude sur le financement présenté par le cabinet Service Public 2000

Mademoiselle ENGUELZ informe que le scénario retenu pour l'étude financière concerne une collecte robotisée des OMR et des emballages. Sur une partie du territoire (Centres villes de Segré et du Lion + nouveaux lotissements) la collecte est prévue en apport volontaire pour tous les flux. La réflexion sur le mode de collecte est toujours en cours. Madame COURBET indique qu'il fallait choisir un scénario technique pour faire l'étude. La collecte robotisée n'apparaît pas moins cher que la collecte traditionnelle (avec rippeurs). La conteneurisation individuelle augmente le temps de collecte donc son coût.

Monsieur BELLIER précise que les emplois supprimés par la collecte robotisée sont reclassés sur d'autres tâches (maintenance des bacs...).

Les bacs remis dans les foyers pour une collecte en C1 en O.M. seront adaptés pour une collecte C0,5. Le bac ordures ménagères sera pucé. Le bac DEM/JRM ne sera pas pucé.

Les habitants des centres villes du Lion d'Angers et de Segré pourraient être desservis par des points d'apport volontaire. Ces points sont collectés avec un camion différent.

Pour les déchetteries l'accès se fera par un système de badge avec une limitation du nombre de passages. Monsieur ONILLON regrette la mise en place de deux modes de collecte ordures ménagères, l'un au porte à porte l'autre en apport volontaire.

Madame COURBET précise que les bacs restent souvent sur la voie publique pour les habitations du centre ville.

Monsieur BOULTOUREAU rappelle que la problématique est identique en campagne.

Monsieur GLEMOT estime que c'est un changement en profondeur pour les usagers et que si on n'a pas le choix de passer en RI, il faut faire attention au service que l'on propose aux gens.

Madame COURBET rappelle les réflexions du bureau. La solution "un bac par foyer" a été évoquée au départ mais le problème supposé de manque de place notamment dans les petits logements de centre ville est très vite apparu. C'est pourquoi un système de sacs prépayés a été proposé puis abandonné pour des questions de gestion de sacs et de conditions de collecte. D'où la solution des conteneurs collectifs semi-enterrés ou enterrés disposés dans la communes à des endroits stratégiques et adaptés: un système plus propre et d'avenir qui répond également au besoin de certains lotisseurs. Avec cette solution il faut une certaine masse critique de déchets à collecter pour atteindre une rentabilité financière. Le chiffre retenu est une colonne enterrée pour 100 habitants.

Monsieur SEREX s'interroge sur la mise en concurrence des entreprises fournisseurs de bacs.

Madame COURBET rappelle qu'il y a peu d'entreprises à fournir ce type de bacs. Le scénario technique devra être défini avant de lancer le marché de collecte. Dans le cas contraire, on laisse les prestataires faire le choix.

Pour une mise en place du nouveau service en 2012, il faut lancer les marchés au 1<sup>er</sup> trimestre 2011: un pour la collecte et un autre pour les contenants. Il est absolument déconseillé de faire qu'un seul marché. La distribution des bacs devra se faire le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 au plus tard. Deux agents à temps plein devront être recrutés pour la mise en place du fichier et distribuer les bacs.

Le coût de gestion de la redevance incitative est inférieur aux 8% des services fiscaux. L'ADEME finance 11 € par habitant sur 4 ans ce qui permet d'atténuer le coût de la mise en place de la redevance.

Le professionnel est un redevable comme les autres. Il n'y a pas de grille tarifaire spécifique.

Monsieur FUSELIEZ s'étonne de la baisse du tonnage des ordures ménagères.

Madame COURBET informe qu'il reste beaucoup de recyclables dans les ordures ménagères. Le seuil de 131 kg d'OMR/habitant/an est généralement atteint avec la mise en place d'une redevance incitative.

Monsieur BUOB interpelle le comité syndical sur les problèmes d'accessibilité en rappelant que les dimensions des trottoirs dans les communes ne sont pas aux normes et en mettant des bacs sur les trottoirs, il sera difficile aux usagers de passer.

Monsieur LAURENCEAU informe qu'il sera tenu compte de ces normes pour les nouveaux aménagements uniquement. De plus, avec la RI, les bacs seront sortis moins souvent. C'est également une question d'hygiène et de salubrité publique.

Monsieur GLEMOT est surpris de voir que le périmètre de collecte en centre ville du Lion soit délimité sans son avis.

Monsieur BELLIER rappelle que pour l'instant c'est une étude et qu'il sera pris contact avec les communes de Segré et du Lion d'Angers pour valider les circuits de collecte en centre ville.

#### IMPACTS FINANCIERS

Madame COURBET propose une facturation à 70 % de part fixe (qui permettent de payer les charges fixes du syndicat) et 30 % en part variable qui permettent d'approcher au plus juste la quantité de déchets produite.

Le coût du service est imputé complètement aux foyers. La redevance annuelle est évaluée en moyenne à 204 € par foyer (soit 80 €/habitant). La mise en place de la redevance incitative doit permettre de réduire le volume de déchets.

La TEOM va augmenter de 20 % car les communautés de communes ne participeront plus au financement du service des déchetteries et l'excédent actuel d'exercice ne sera pas éternel. En effet, actuellement une partie de l'excédent du budget est prise en compte pour le calcul de la TEOM.

Une simulation a été faite sur un échantillon de 100 foyers. Il est démontré que l'écart est très important entre les foyers payant la TEOM. La redevance incitative permet de réduire les écarts entre les foyers; personne ne paiera très peu ou très cher. Il serait souhaitable d'introduire un seuil plancher et un plafond pour la facturation.

Monsieur SEREX déplore que les petits logements paient plus.

Monsieur BELLIER rappelle que les bases servant au calcul de la TEOM ne sont pas plus justes. Il y a des disparités importantes d'une commune à l'autre.

Madame COURBET indique que le territoire est majoritairement composé de foyers de une à deux personnes. La situation actuelle montre un service à bout de souffle dont les performances se tassent. Il faut repenser globalement les choses, ce qui nécessite des investissements et donc des charges en plus.

Madame COURBET rappelle que la redevance incitative doit faire baisser le tonnage des ordures ménagères et faire augmenter la collecte sélective. Pour les déchetteries, il faut fixer un nombre de passages compris dans le service et ensuite faire payer les passages supplémentaires.

Monsieur CAUBEL demande si l'usager aura le choix entre le badge et le bac pour la collecte d'ordures ménagères.

Monsieur BELLIER estime que la question d'une collecte en apport volontaire ou en porte à porte se trouve à nouveau soulevée. Le tout apport volontaire, y compris pour les OMR a de l'avenir. C'est un bouleversement complet mais plus maîtrisable dans le temps.

Madame COURBET informe que le risque de dépôt sauvage sera plus important en apport volontaire et qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les modes de collecte au sein d'une même collectivité.

Monsieur RAYMOND souligne que la commune de Candé a été dotée de bacs en juillet 2010 pour une collecte robotisée, la facturation d'une redevance incitative sera appliquée au 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Elle n'a pas mis longtemps à réfléchir alors qu'au SISTO on en parle depuis au moins 4 ans pour une mise en place en 2012.

Monsieur LAURENCEAU estime que les bases sont tellement différentes entre les communes et que le Grenelle nous incite à diminuer les déchets; la seule solution est de passer en redevance incitative.

#### IMPACTS JURIDIQUES

Dans le cadre d'un passage en redevance incitative, le SISTO devra passer en SPIC (service public industriel et commercial).

Il y a également la possibilité d'être assujetti à la T.V.A. L'étude indique que l'assujettissement à la TVA n'est pas intéressant pour le SISTO.

#### IMPACTS POUR L'USAGER

Le changement de mode de collecte et de la facturation nécessitera une importante information auprès des usagers.

Madame COURBET informe que les simulations TEOM 2013 et REOM 2013 ont été faites sur la base d'un service identique (OMR et emballages en bac avec collecte robotisée, verres en apport volontaire).

Madame COURBET situe les enjeux du choix à venir:

- La RI va permettre de faire baisser les OMR et augmenter la collecte sélective (à l'inverse de la TEOM). C'est un système qui se veut vertueux au même titre que l'eau ou le gaz et l'électricité.
- La RI permettra à terme de diminuer encore la fréquence de collecte des OMR.
- La RI fait perdre le caractère redistributif de la TEOM. Malgré tout, avec la grille tarifaire, les écarts peuvent être maîtrisés.

#### VOTE

Monsieur BELLIER propose de voter sur le principe du financement à compter de 2012. Un vote à bulletin secret a été organisé pour demander si la redevance incitative doit être appliquée à compter de 2012. Le résultat du vote: 44 oui pour la redevance incitative, 6 non et 1 bulletin blanc.

La redevance incitative a donc été retenue à compter du 1.01.2012.

### **Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur BELLIER informe que M. HUMEAU architecte a démissionné du cabinet d'architecte. La dénomination de la société s'appelle désormais Ateliers MONTAROU et Associés à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010. Un avenant doit être pris pour le changement de dénomination.

Vote : à l'unanimité

### **Avenant n° 2 au marché de collecte avec SITA OUEST**

Monsieur BELLIER propose de passer un avenant avec SITA OUEST pour réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères pour Segré et le Lion d'Angers et de réduire également la collecte du verre et des papiers sur l'ensemble des Communes.

Madame CHEVILLARD souligne qu'il est gênant de collecter les ordures ménagères et la collecte sélective des jours différents.

L'avenant prendra effet au 4 Octobre 2010. Une communication sera faite au mois de septembre auprès des usagers.

Vote : Adopté; 1 contre

### **Décision Modificative n° 1**

Des ajustements budgétaires sont présentés. Ils ne remettent pas en cause l'équilibre du budget.

Vote : à l'unanimité

### **Admission en non-valeur**

Monsieur BELLIER présente une admission en non-valeur que Madame la trésorière a adressée. Elle concerne la redevance spéciale pour un montant de 595,50 €

Vote à l'unanimité

Fin de la séance à 22 H 45

-:~::~~::~-:

Prochain comité syndical le Mercredi 29 Septembre à 20 H 30

La secrétaire,  
Mme DELANEAU Eugénie

\*Annexe Compte rendu du Cabinet Service Public 2000

